Image not found or type unknown

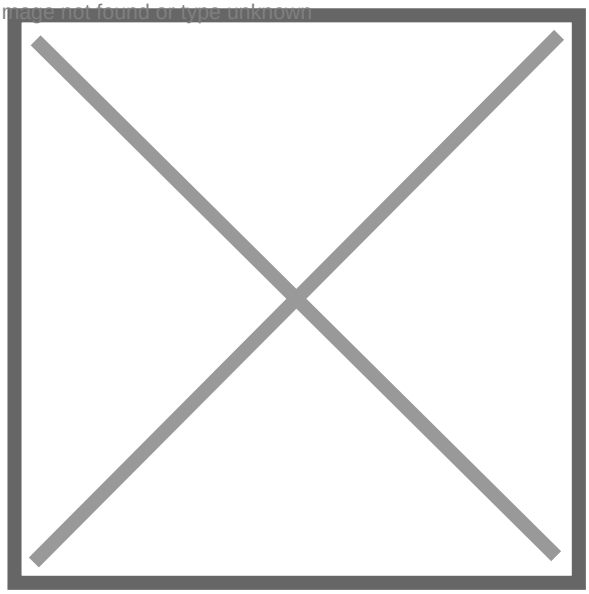

Demande de la nationalité française par filiation

Par **madou**, le **22/10/2010** à **18:25**

Bonjour,
je suis une Algérienne âgée de 25ans je vie en Algérie, ma mère est de nationalité française, elle vie en France, mes parents sont divorcés alors je n'ai aucun contacte avec ma mère
je désire demander ma nationalité française par filiation de ma mère, mais mon problème c'est que je ne sais pas comment faire, a plusieurs reprises j'ai essayé d'avoir la copie intégrale de l'acte de naissance ma mère(née à lille - feignies) par le net et par voie postale, mais j'ai rein ressue, je leur ai envoyé le livret de famille de mes parent (c'est la seul preuve que j'ai) mais ils me répondent tjr par: le livret de famille est insuffisant pour prouver que votre mère est française et nous pouvons pas vous délivrer sa copie intégrale de son acte de naissance
et même au consulat de France a Alger ne peuvent rien me faire
alors svp je veux savoir qesque je dois faire pour avoir ma nationalité et ou dois-je envoyé ma demande pour avoir la copie intégrale de ma mère et quel sont les procédures que je doit faire (en sachant que j'ai aucun contacte avec ma mère et qu'elle refuse de m'aider)
merci

Par **jeetendra**, le **22/10/2010** à **19:11**

Bonsoir, la seule personne qui pourra vous aider dans vos démarches c'est votre mère, est t'elle française par naturalisation, par droit du sol (naissance en France), lisez dans mon blog les articles relatifs à l'acquisition de la nationalité Française, bonne soirée à vous.

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **20:53**

Téléphonez à la mairie en question. Peut-être manquait-il une enveloppe pour l'envoi ?
Ou vous vous êtes trompée de commune. Vous l'avez envoyé où ? (lille - feignies, ça n'existe pas)

Tout enfant a le droit de demander l'acte de naissance de ses parents. Heureusement qu'on n'a pas besoin de l'aide de son parent pour ça (et si elle était décédée ?)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés